Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260522-DCM2026200501-DE

commune de BOHARS

DCM2026/20.05.01

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MADEC, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 26
Votants : 27
Procuration : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2026

Etaient présents : Jean Luc MADEC, Elisabeth LE GOFF, David MORVAN, Anna EDELMAYER, Arnaud BAUDOUIN, Sylvia CHAFFARA, Jean Yves L'HOSTIS, Caroline MORVAN, Jean Marc MEVEL, Alexandre LAVIE, Maurice JOLY, Arnaud BERGOT, Morgane BALCON, Philippe BRUNO, Yvonne MADEC, Stéphanie CORRE, Mathias BOLLAERT, Jean Philippe AUDIC, Claire BELMONT, Auriane ISIDORO, Christine FRANCES, Raymond LE GOUEFF, Yann LE GALL, Caroline LEMAIRE, Armel GOURVIL, Jean Yves TREBAOL,

Absente excusée et représentée : Myrtil CARBILLET a donné pouvoir à Philippe BRUNO.

A été élu secrétaire de séance : Arnaud BAUDOUIN

OBJET : PROJET d'aménagement de la parcelle CHRU, 33, rue du Ruffa

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice JOLY

Le CHRU a lancé en 2025 un appel à projets concernant l'aménagement de la parcelle située 33 rue du Ruffa à Bohars, d'une superficie de 10 708 m², attenante à la résidence Simone Veil. Quatre opérateurs ont répondu à cette consultation. Après étude des différents projets par les services techniques du CHRU et présentation aux élus, le projet porté par Brest Métropole Aménagement (BMA) a été retenu comme étant le mieux adapté au site.
Le projet prévoit la démolition de l'ancienne maison du directeur, ce qui facilitera l'urbanisation de la parcelle. L'opération permettra ensuite la création d'un lotissement composé de17 maisons individuelles ainsi que de 6 logements (R + 1 en Bail Réel Solidaire (BRS).
Ce programme innovant sera une première pour la commune. Le dispositif du Bail Réel Solidaire est destiné à favoriser l'accession sociale à la propriété. Ce

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260522-DCM2026200501-DE

mécanisme repose sur la dissociation du foncier et du bâti : les acquéreurs deviennent propriétaires du logement mais louent le terrain à un Organisme Foncier Solidaire, permettant ainsi une réduction significative du coût d'acquisition.

Un compromis de vente a été signé en décembre 2025 entre le CHRU et Brest Métropole Aménagement. Les démarches administratives sont actuellement en cours. Le dépôt du permis d'aménager est envisagé pour l'été 2026, avant les travaux de viabilisation et la commercialisation des lots. La réalisation du lotissement pourrait intervenir entre fin 2027 et courant 2028.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le projet d'aménagement de la parcelle CHUR , 33 rue du Ruffa

Décision du Conseil Municipal : ADOPTE A L'UNANIMITE
Votes Pour : 27

Fait en mairie, le 22 mai 2026
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Luc MADEC

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Arnaud BAUDOUIN

MAIRIE DE BOHARS
29820 (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.